

REVUE



DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.



TOME II.



A BRUXELLES.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE DE A. VAN DALE,

RUE DES CARRIÈRES, N° 50.

—
1846.



MONNAIE OBSIDIONALE DE BRUXELLES,

de 1579.

En 1579, « les incessantes excursions des ennemis portaient un
» préjudice extrême au commerce de Bruxelles; les espèces y
» étaient devenues excessivement rares; les changeurs jurés et les
» orfèvres ne pouvaient plus se procurer de l'argent non monnayé
» en échange duquel ils n'avaient plus de monnaies à donner, et le
» manque de numéraire achevait d'arrêter toutes les relations avec
» l'extérieur. Pour faire cesser cet état de choses, les Etats à la de-
» mande du Magistrat l'autorisèrent à battre, à l'effigie de la ville,
» des *plaete* (1) d'or, pesant deux *anglais* (2) 21 $\frac{1}{4}$ as de 21 carats
» d'or fin avec 18 grains de fin argent et 18 de cuivre, de la valeur
» d'un réal d'or de 4 fl. 10 sous (trois florins Carolus ou 60 sous);
» des *plaete* d'argent carrées, pesant 16 anglais 9 $\frac{3}{4}$ as, de 11 de-
» niers fin argent, valant un *daelder* des Etats, 56 sous. Il fut
» prescrit à la ville de nommer un surintendant pour surveiller cette

(1) Sans doute : *plaques*.

(2) *Esterlins*?

» opération, et de faire placer ses armoiries sur ces monnaies qui
» indiqueraient, pour éviter toute fraude, la date et la valeur.
(6 septembre 1579. Archives de la chambre des comptes, n° 141,
» fol. 88). » *Histoire de Bruxelles de MM. Wauters et Henne,*
tome I, page 519.

La pièce d'argent de 36 *stuys*., et celle de 18 *stuys*., dont il n'est point parlé dans le passage ci-dessus, avaient été publiées par Van Loon pour les années 1579 et 1580. (Tom. I, page 273). Tobiesen Duby les avait aussi fait graver dans son Recueil, mais seulement une pour chaque année. La *plaete* d'or n'était pas connue que nous sachions.

L'exemplaire de cette rare monnaie, dont le dessin nous a été communiqué par notre honorable confrère, Mr. Perreau, de Tongres, appartient à M. de Roye de Wichem, colonel pensionné, à Nimègue (3). Il pèse, d'après Mr. Perreau, $\frac{1}{2}$ gros 27 grains; peut-être a-t-il perdu une partie du flan à l'extérieur de l'empreinte. Le type de cette pièce, qui est absolument le même que celui des deux monnaies d'argent, dispense de toute explication.

(3) Notre collaborateur, Mr. Serrure, de Gand, qui peut toujours dire des monnaies belges ce que son compatriote Van Hulthem disait des livres : « Je l'ai », possède aussi cette pièce. Son exemplaire pèse trois grammes.

